



Mon bailleur n'est pas proprietaire

Par **pubmio**, le **28/01/2015** à **23:35**

bonsoir,

Je loue une maison depuis maintenant 14 ans , je n'ai jamais rencontré le propriétaire , c'est son père (que je pensais être le propriétaire)qui m'a fait signé un bail manuscrit ainsi qu'un état des lieux et sur le compte bancaire duquel je verse les loyers .

Mais j'apprends aujourd'hui que je vais déménager par le propriétaire (donc le fils) que ce monsieur est mort depuis plus de six ans !! et ce dernier me dit maintenant ne plus vouloir me rendre la caution dans sa totalité en vue des travaux qu'il va devoir y faire (et ce alors qu'il n'a pas l'état des lieux)!

Je lui ai signalé que depuis le début de ma location j'avais demandé nombres de travaux à celui que je pensais être le propriétaire (fuite toiture et plomberie , pas d'isolation sous toiture , aucunes protections électrique et fils dénudés masqués au scotch , infiltrations d'eau pluviales dut à une gouttière descendant directement contre un mur et moisissures des murs , menuiseries vétustes) qui n'a jamais donné suite ,mais ce dernier me répond que c'est avec son père que j'ai vu tout cela et qu'il ne peut en être tenu pour responsable.

Alors voilà je voudrais savoir tout d'abord si ce bail est tout à fait légal , si ces parents avaient le droit de percevoir les loyers que j'ai versés et si ce monsieur peut après quatorze ans garder ma caution !

Merci par avance , étant dans l'urgence ,une réponse rapide m'aiderait beaucoup ...

Par **pubmio**, le **30/01/2015** à **08:44**

Bonjour ,

Je réagissant réellement dans un cas d'urgence svp merci à tous

Par **HOODIA**, le **30/01/2015** à **17:07**

Un exemple :

J'étais propriétaire et j'ai donné le bien par acte notarié à mon fils ,tout en gardant l'usufruit ...
Donc je perçois les loyers et dois entretenir uniquement!

Si je décède ce jour, le bien est intégralement à mon fils et les virements devront passer par son compte .

Nb : le bail est toujours valable.

Par **pubmio**, le **31/01/2015** à **11:08**

Merci.

Mais quand même je m'interroge : si la maison appartenait à son fils le jour de mon entrée , le père avait-il le droit de me faire le bail ??

Ou , si il y a changement de propriétaire est-ce que je ne dois pas être mis au courant en tant que locataire ???

Par **janus2fr**, le **31/01/2015** à **14:25**

[citation]Je loue une maison depuis maintenant 14 ans , je n'ai jamais rencontré le propriétaire , c'est son père (que je pensais être le propriétaire)qui m'a fait signé un bail manuscrit ainsi qu'un état des lieux **et sur le compte bancaire duquel je verse les loyers** .

Mais j'apprends aujourd'hui que je vais déménager par le propriétaire (donc le fils) **que ce monsieur est mort depuis plus de six ans !!** [/citation]

Bonjour,

Si je lis bien, vous versez depuis plus de 6 ans vos loyers sur le compte d'une personne décédée. J'ai un doute là...

Par **pubmio**, le **01/02/2015** à **22:04**

Bonsoir ,

En fait je ne sais pas depuis quand , ce serait maintenant sa mère qui en serait bénéficiaire (des loyers)je n'ai rencontré le père que deux fois en quatorze ans pour le bail et l'état des lieux .

Mais cela ne donne pas de réponses à mes doutes

Par **pubmio**, le **21/02/2015** à **19:27**

Toujours sans réponse URGENT merci à tous